

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 21 avril 2010

Présidence : M. Etienne Devaud, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2009
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil).
2. Comptes 2009
 - 2.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes

Le résumé des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés à l'Administration communale (LCo, art. 95 et 98e).

3. Nomination d'un organe de révision
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français
5. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
6. Informations sur l'aménagement du territoire communal
7. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale.

Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil N° 95 donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 23 mars 2010, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 19 mars 2010
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 11 du 19 mars 2010
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil N° 95 dès le 14 avril 2010, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le vendredi 16 avril 2010 avec 1'479 citoyens ayant le droit de vote. Au 21 avril 2010, notre village compte 2'124 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Jean-Louis Toffel (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Sylvain Mettraux
- Secteur 3 : M. Michel Rossier

M. Jean-Louis Toffel est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- 88 participants dont 88 ayant le droit de vote

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2009

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2009 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Ecureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Comptes 2009

2.1 Présentation générale du compte communal

- **Compte de fonctionnement**
- **Compte des investissements**

Les comptes 2009 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal. Quelques personnes ont usé de ce droit.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2009 et sur les divers indicateurs financiers.

Au 31 décembre 2009, la dette de la Commune s'élève à fr. 7'403'543.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de fr. 431.42. Le compte des investissements présente un excédent de charges de fr. 50'714.80.

Suite à ces commentaires, M. Jean-Noël Gendre donne la parole à M. Jean Maurice Délèze, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les Communes, la fiduciaire Fiducosult a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe au bilan) arrêtés au 31 décembre 2009.

Le rapport établit que :

- *« les vérifications obligatoires prescrites par le Service des Communes ont toutes été effectuées et consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes »*
- *« la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux ».*

La Commission financière prend acte avec satisfaction d'une amélioration sensible des comptes 2009 en comparaison avec les chiffres du budget soumis à l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2009. D'une part, les recettes fiscales connaissent une embellie non négligeable (augmentation d'environ 300'000 frs par rapport aux prévisions budgétaires), tandis qu'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement propres de la Commune mais aussi un tassement des dépenses

liées au niveau cantonal et régional, ainsi qu'une retenue en matière d'investissements, suite au moratoire mis en place, ont conduit à des économies importantes.

Fort de cette situation, le Conseil communal a opéré des amortissements supplémentaires pour plus de 440'000 frs et constitué des réserves non obligatoires, tout en effectuant une mise à jour des valeurs inscrites au bilan de façon à ce qu'elles correspondent au Contrôle de l'endettement du Service des Communes. Cet apurement permet à la Commune d'établir sa dette réelle. A l'avenir, elle sera ainsi mieux en mesure de se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière d'endettement.

Il est difficile d'établir à ce stade si l'embellie actuelle des comptes va se poursuivre et se confirmer dans les années à venir. Une séance de travail est prévue avec le Conseil communal et la Commission financière, avant les vacances d'été, sur la planification financière et la programmation des investissements. Nous pourrons, à cette occasion, analyser les hypothèses de base de la planification financière et examiner les perspectives d'évolution des comptes de fonctionnement et d'investissement, compte tenu notamment du nouveau PAL.

Pour l'heure, la Commission financière recommande aux Autorités communales de continuer à gérer les finances communales avec rigueur et prudence, tout en cherchant à améliorer la capacité d'investissement et à limiter l'endettement de la Commune.

Cela dit, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2009.

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2009.

2.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal s'abstiennent au vote.

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2009 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de fr. 431.42). Par cette approbation,

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Pierre Corpataux, Caissier, pour son travail ainsi que la Commission financière pour son analyse.

Point 3 Nomination d'un organe de révision

La loi sur les Communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des Communes ainsi que leur conformité aux principes de comptabilité publique fixée par le Conseil d'Etat. Cet organe de révision doit être désigné par l'Assemblée communale. Selon l'art 97, al. 1 lettre c Lco, la Commission financière doit émettre, à l'intention de l'Assemblée communale une proposition de désignation de l'organe de révision.

M. le Président passe directement la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour la présentation de cet objet.

Proposition de la Commission financière

Prolongation du mandat de la fiduciaire Fiduconsult :

Conformément aux dispositions de la nouvelle Loi sur les Communes, l'Assemblée communale du 5 décembre 2007, sur proposition de la Commission financière, a désigné la fiduciaire Fiduconsult en qualité d'organe de révision des comptes de la Commune.

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le mandat de la fiduciaire peut être prolongé jusqu'à une période maximale de six ans.

La Commission financière a examiné la question et elle propose à l'Assemblée communale de prolonger le mandat de Fiduconsult pour une période de deux ans, de façon à couvrir la révision des comptes pour la présente législature (Comptes 2010 et 2011).

M. le Président remercie la Commission financière pour cette présentation et pour cette proposition. Il ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de nommer la société Fiduconsult en qualité d'organe de révision de notre Commune pour la durée de 2 ans supplémentaires (2 exercices comptables, années 2010 et 2011). A noter que la société Fiduconsult a déjà fonctionné pour les exercices 2007-2008-2009.

Point 4 Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

Mme Anne-Marie Cochard présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 95.

Le 1er octobre 2009, l'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français a adopté les principes d'une nouvelle organisation. Suite à cette décision, les statuts doivent être adaptés et approuvés par les Communes partenaires.

Mme Anne-Marie Cochard donne différentes informations sur les différentes modifications statutaires. Celles-ci ont principalement traités aux points suivants :

- Organisation générale de l'Association
 - Suppression des comités locaux et transfert de leurs tâches au comité de direction
 - Création d'un poste d'administrateur engagé conformément à un cahier de charges
- Dispositions financières et comptables
 - Tenue centralisée du budget et des comptes de l'Association
 - Etablissement d'un plan financier sur cinq ans
 - Communication du budget aux Communes avant la fin octobre
- Mise en conformité avec la législation cantonale
 - Délai d'approbation des comptes
 - Révision des comptes
 - Initiative et référendum
 - Composition du comité de direction
- Demande particulière des Communes et délégués
 - Le représentant de la Ville de Fribourg a une voix consultative au lieu d'une voix délibérative.

M. le Président remercie Mme Anne-Marie Cochard pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français, telle que présentée.

Point 5 Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 95.

L'Assemblée des délégués extraordinaire a procédé le 30 septembre 2009 à une modification ponctuelle mais urgente des statuts (introduction d'un article 36bis relatif à la clé de répartition de l'indemnité forfaitaire). Cet objet a été voté lors de la dernière Assemblée communale. Nous avons alors informé l'Assemblée qu'une mise à jour plus globale des statuts était toutefois nécessaire et qu'un projet dans ce sens serait prochainement préparé. Cette mise à jour globale fait l'objet du présent message. Elle est rendue nécessaire par le besoin d'adapter les statuts de l'Association aux différentes modifications de loi survenues ces dernières années.

Le 16 mars 2006, le Grand Conseil a en effet adopté une révision de la loi sur les Communes dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} octobre 2006. Les statuts de l'ACSMS doivent être adaptés à ce nouveau droit. La loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD), remplaçant l'ancienne loi du 27 septembre 1990 sur les soins à l'aide familiale à domicile, est quant à elle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. La LASD implique également une mise en conformité des statuts de l'ACSMS. Enfin, certaines dispositions statutaires se rapportent encore à l'ancienne loi du 15 septembre 1983 sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), dispositions abrogées par la loi du 23 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000.

Ces modifications statutaires sont essentiellement d'ordre formel. Il s'agit en particulier du remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision, ainsi que de diverses modifications d'ordre terminologique.

La nouvelle loi sur les Communes prévoit en outre l'introduction du référendum obligatoire dont la limite a été fixée à fr. 10 millions. Le projet prévoit d'adapter par la même occasion la limite statutaire ouvrant la porte au référendum facultatif et de la fixer à fr. 5 millions. La réduction de 30 à 20 jours du délai de convocation des Assemblées de délégués est aussi prévue dans ces modifications statutaires.

M. le Président remercie Mme Isabelle Varenne pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), telle que présentée.

Point 6 Informations sur l'aménagement du territoire communal

M. Martial Wicht présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 95.

Au moyen de divers folios, M. Martial Wicht donne différentes explications sur le développement urbanistique projeté de notre Commune. Il donne diverses informations sur l'avancement et le planning de la révision de notre plan d'aménagement local PAL ainsi que sur les différentes étapes de sélection des terrains potentiellement retenus pour une mise en zone à bâtir.

Il est également relevé que dans le cadre de la révision générale, les propriétaires fonciers sont invités à émettre des propositions concernant d'éventuels changements d'affectation (plan de zones ou plan directeur d'utilisation du sol) ou de prescriptions de construction (règlement communal d'urbanisme). Ces propositions seront examinées par la Commission d'aménagement et le Conseil communal lors des travaux de révision. Un coupon-réponse est à disposition dans l'Écureuil 95. Les citoyens peuvent également adresser leurs demandes à l'adresse électronique commission.amenagement@neyruz.ch.

Point 7 Divers

→ Mme Isabelle Varenne, Conseillère communale responsable de la petite enfance, donne diverses informations sur l'organisation de la structure AES (Accueil Extra-Scolaire) et de la crèche Le P'tit Bonheur. L'AES va déménager dans de nouveaux locaux à La Neyruzienne. Ceci libèrera de la place pour la crèche. Les parents concernés en seront informés. En outre, Mme Isabelle Varenne signale que les nouveaux horaires 2010/2011 de l'école enfantine ont été approuvés par le Canton. Un courrier a également été adressé aux parents concernés.

- Afin de réduire ou limiter les coûts liés aux déchets verts, M. Christian Rossier suggère au Conseil communal d'acquérir une broyeuse qui serait à disposition des citoyens contre prestation. En outre, il propose que le Conseil communal examine également le renouvellement du matériel et mobilier du café de l'Aigle-Noir (tables et chaises notamment).

→ M. le Président prend acte de ces deux propositions qui seront examinées par le Conseil communal. Concernant les déchets verts, M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable de la déchetterie, ajoute qu'il y a lieu aussi d'examiner cette proposition sous l'angle « pollueur-payeur ». A cet effet, le Conseil communal recherche des solutions adéquates pour régler et gérer ces déchets verts.

- **M. Pascal Gendre** relève l'excellent résultat des comptes 2009 et la création de différentes réserves au bilan. Il souhaite qu'une attention soit aussi portée sur le maintien des infrastructures communales. A cet effet, il suggère au Conseil communal de se faire une réflexion pour planifier des entretiens courants. En conclusion, il souhaite que le moratoire sur les investissements soit levé rapidement.

→ **M. le Président** prend acte de cette intervention.

- En référence au projet de construction de l'entreprise Schafer à la Rte d'Onnens, **M. et Mme Peter et Patricia Schurr** se soucient d'un accroissement du trafic, du manque de visibilité à cet endroit et des dangers consécutifs pour les piétons, notamment les écoliers. Ils relèvent que la sécurité n'est pas optimale dans ce secteur, surtout dans le virage vers la route de La Bahise. Le prolongement de l'accès piétons devrait être examiné par le Conseil communal.

→ **M. le Président** et **M. Jacques Morel** prennent acte de cette intervention tout en relevant qu'un trottoir en copeaux existe sur une partie du tronçon en question. Ce problème de sécurité sera examiné.

→ A la demande de **Mme Joëlle Curty**, **M. le Président** indique que la mise à disposition d'abonnements CFF est prévue avec la mise en ligne du nouveau site internet communal. Si ces abonnements sont bien prévus au budget, **M. Jean-Noël Gendre** signale toutefois que le Conseil communal va se pencher sur cet achat en tenant compte du prix qui a très fortement augmenté. La position de l'Association des Communes fribourgeoises est attendue prochainement et sera prise en compte pour décider de cet achat.

→ A la question de **Mme Caroline Jaccard Krejci**, **M. Jacques Morel** indique que les démarches liées à la mise en place de la zone 30 km/h. au Marchet sont planifiées dans le 2^{ème} semestre 2010. Le Conseil communal suit ce dossier.

→ **M. Jacques Morel** prend acte de la demande de **Mme Marie-Thérèse Dafflon** au sujet de la signalisation à revoir à l'Imp. de l'Agetta. Celle-ci sera examinée afin de trouver une solution satisfaisante.

→ En réponse aux demandes de **MM. Aloys Gendre et Robert Yerly**, **M. le Président** donne différentes informations sur la nouvelle procédure liée à l'octroi des subsides aux sociétés locales. Le nouveau calcul des subventions privilégie les sociétés recrutant beaucoup de jeunes membres âgés jusqu'à 25 ans. La mise à disposition des infrastructures communales sera également prise en compte dans ce calcul. Ce dossier fait actuellement l'objet d'une étude approfondie par le Conseil

communal. Une décision est imminente et le versement des subsides interviendra très prochainement.

- **M. Jean-Marc Schorderet** propose l'examen d'une collaboration intercommunale ou l'acquisition d'un véhicule et de machines appropriés afin d'améliorer le déneigement de nos routes communales.

→ **M. le Président** prend acte de cette intervention.

- **M. Axel de Montmollin** rend attentif le Conseil communal sur les déchets sauvages entreposés aux abords de la route d'accès menant au Centre Les Simon. Un entretien du banc posé à cet endroit est également nécessaire.

→ **M. le Président** prend acte de cette intervention. Les employés communaux seront chargés de régler ces points. Il ajoute qu'un entretien du parcours de l'Ecureuil est prévu tout prochainement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 21h.50.

Le Président :
M. Etienne Devaud

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux